

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2022

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 436)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 248

présenté par

M. Pradal, M. Marcangeli, M. Lemaire, Mme Moutchou, Mme Poussier-Winsback, M. Albertini, M. Alfandari, Mme Bellamy, M. Benoit, Mme Carel, M. Christophe, M. Favennec-Bécot, M. Gernigon, Mme Félicie Gérard, M. Jolivet, M. Kervran, Mme Kochert, M. Lamirault, M. Larsonneur, Mme Le Hénanff, Mme Magnier, M. Mesnier, M. Patrier-Leitus, M. Plassard, M. Portarrieu, Mme Rauch, M. Thiébaud, M. Valletoux, M. Villiers, Mme Violland et les membres du groupe Horizons et apparentés

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 212 par les mots :

« ou encore l'implémentation de dispositifs d'intelligence artificielle sur les caméras existantes qui peuvent en faire l'objet et dès qu'aura été adopté le cadre légal qui la rendra possible ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La vidéo-protection est un élément essentiel de la sécurité de nos concitoyens. Or, le traitement humain des milliers d'heures d'images enregistrées par ces caméras a ses limites.

L'intelligence artificielle peut dès lors constituer un outil particulièrement efficace pour améliorer la détection des infractions et l'identification des auteurs. L'amendement proposé prévoit donc que les crédits alloués aux Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) consacrés à la vidéo-protection viendront cofinancer les projets portés par les collectivités et notamment ceux visant à implémenter des dispositifs d'intelligence artificielle sur les caméras existantes qui peuvent en faire l'objet et dès que le cadre légal adapté le rendra possible.